



Quand peut on refaire sa vie, sans ordonnance de divorce

Par **vero27270**, le **13/09/2013 à 10:15**

bonjour, lorsque l'on a une ordonnance de non conciliation, peut on vivre avec une autre personne, sans pour autant considéré cette union comme adultère ? merci par avance pour votre reponse

Par **youris**, le **13/09/2013 à 11:52**

bjr,
c'est selon les termes de l'ONC.
elle prévoit sans doute une autorisation de résidence séparée mais tant que le divorce n'est pas prononcé les droits et obligations des époux demeurent.
mais l'adultère n'a plus les mêmes conséquences aujourd'hui qu'hier et même dans le cas d'un divorce pour faute, cela n'interdit pas pour l'époux fautif d'avoir droit à une prestation compensatoire.
cdt